

Entretien avec Reynald Secher: « Je suis le verre de sang »

Dans un ouvrage à paraître le 6 octobre (Vendée : du génocide au mémoricide, éditions du Cerf, 448 p., 24 euros), Reynald Secher démonte de façon inédite les massacres perpétrés en Vendée. Retour sur le parcours d'un historien hors normes.

L'Action Française 2000 – Le monde pense que vous êtes l'élève de Pierre Chaunu, mais n'êtes-vous pas celui de Jean Meyer ?

Reynald Secher – En effet. Jean Meyer était un homme exceptionnel. Il s'est vite rendu compte qu'il y avait un vide sur la Vendée. Quand je l'ai eu comme professeur à l'université de Haute-Bretagne, j'ai été impressionné par son avidité de connaissances. Il était spécialiste du Régent, de la noblesse bretonne, de la Marine. Je suis allé le voir pour qu'il soit mon directeur de maîtrise. Il avait remarqué que j'étais de la rive gauche de la Loire, Breton et Vendéen. Il m'a proposé un sujet sur la Vendée et j'ai refusé pour des raisons personnelles, inconscientes, familiales. Je n'avais cessé d'entendre les noms de mes ancêtres martyrs, assassinés ici, violés là... Mais en dehors de la Vendée militaire, je n'en parlais pas. Personne n'en parlait. Jean Meyer m'a convaincu. Alsacien, il a été un Malgré-Nous, il a servi dans l'armée allemande, comme capitaine de l'Armée Rouge, officier chez les Anglais, chez les Américains. Il me parle du "vide" sur la Vendée. C'était le domaine des historiens amateurs. Des récits, pas de réflexion. Meyer insiste pour dire qu'il faut au préalable trouver des archives.

Là, il est génial. Il avait fait des recherches sur la noblesse bretonne à la Chapelle-Basse-Mer, constaté la qualité des archives, et il s'aperçoit que j'appartiens par ma famille aux notables de la Chapelle-Basse-Mer. Il me propose un carrotage de mon village en jouant de ma connaissance du terrain et des gens qui m'ouvrirent leurs greniers avec une facilité déconcertante. Rien n'était classé, mais je n'avais aucun souci pour faire le lien entre les archives, car je connaissais les lieux-dits, les noms de famille. Ce fut le travail de maîtrise. Meyer me propose de ramasser cette documentation et de reconstituer l'histoire de cette commune avant et après le fracas. Nous sommes en 1981-1983, avant le rouleau compresseur du Bicentenaire. Cela donne ma thèse de troisième cycle sur la Chapelle-Basse-Mer. Pour constituer le jury, Meyer a choisi le remarquable André Corvisier et Chaunu, qui a d'abord refusé en arguant du fait qu'on ne pouvait soutenir une monographie locale en thèse de troisième cycle (au nom de l'École des Annales). Meyer lui démontre l'intérêt des découvertes et le caractère répétitif du massacre au-delà de la Chapelle-Basse-Mer.

J'avais relevé deux lois qui, à l'époque, n'étaient pas connues. Il y avait une loi le 1er août 1793 et une seconde le 1er octobre. C'était étrange... Je soutiens donc ma thèse, thèse terminale pour moi, je ne devais pas aller plus loin. J'avais un travail qui m'attendait aux États-Unis comme directeur d'une chocolaterie. Mais Chaunu perçoit le procédé génocidaire à travers mes recherches. Dans Juifs et Vendéens, j'ai montré comment, dans ma famille sous l'Occupation, on avait caché des juifs par réflexe devant la souffrance. Chaunu me harcèle et je finis par m'entendre dire : « OK, je vous fais ce travail en deux ans, et ensuite je m'en vais. »

C'est un travail de juriste que j'entreprends. Je mets en évidence des lois et démontre le plan. J'ai tous les documents, les lettres de Turreau... Je suis cambriolé quinze jours avant de soutenir à la Sorbonne. On m'a volé ma thèse. Chaunu m'assure que j'ai soulevé un gros sujet. Il m'invite à être prudent. Le lendemain, je reçois un appel téléphonique soi-disant du rectorat. On veut me rencontrer dans un café de Rennes. Un homme m'assure qu'il a connaissance de ma thèse, que je ne peux pas soutenir, à la veille du Bicentenaire, on a tout prévu. « On vous donne 500 000 francs et un poste à l'Université et vous ne soutenez pas. Si vous refusez, vous serez emmerdé toute votre vie. » J'appelle Chaunu : « Veux-tu vraiment soutenir. C'est dangereux. » Je soutiens. Tout va bien. Mais arrive l'émission de Pivot, Apostrophe, l'année suivante, juillet 1986. Il y a là Martinet, fondateur du PSU, Michel Winock, Jean Daniel, et ils me tombent dessus mais obtiennent l'effet inverse de celui escompté. Mon livre devient un best-seller. On me reprochait de parler rétroactivement du génocide. On me l'interdisait. En réalité, la notion de génocide a toujours été rétroactive. C'est une notion de 1946. Cette logique interdirait donc la notion de génocide pour les juifs. et donc pas de génocide arménien non plus. On m'accusait également d'appartenir à l'extrême droite et de vouloir minimiser le génocide juif. Je découvre ensuite un texte de Grachus Babœuf qui dit la même chose que moi avec ses mots à lui, à la médiathèque de Nantes, que l'on ne pouvait pas consulter publiquement. Le bibliothécaire coopéra volontiers avec moi. Ce livre sera publié avec la collaboration de Jean-Joël Brégeon.

L'horreur commence pour moi. J'ai dû démissionner de l'enseignement secondaire ; on n'a pas reconduit mes contrats à l'université. Je me suis retrouvé dans une situation très difficile. Mais ils ont été très embêtés par la Vendée pour le Bicentenaire. Ils ont tout concentré sur un an, toutes les cérémonies sur une année... J'ai fait ma vie ailleurs, mais en quittant l'enseignement j'avais conçu un mot, celui de « mémoricide ». J'ai des amis arméniens et juifs qui ont trouvé le mot intéressant, qui m'ont poussé à réfléchir sur la négation d'un fait objectif. Je ne voulais pas revenir sur la Vendée. On me pousse, je parle à Stéphane Courtois de ma notion de mémoricide, qui m'assure que cela pourrait aider tous les historiens. On a un souci sur le traitement de l'histoire qui n'a pas été traité par la Convention de Nuremberg... J'avais pensé mémoricide juridiquement, mais pas historiquement. Ce travail m'a demandé quatre ans et il est voué à la mémoire de tous les génocides.

Vous rendez compte dans votre dernier livre de la découverte d'éléments nouveaux. Pouvez-vous nous en parler? Le hasard a voulu que je me rende aux Archives nationales avec mon fils, un samedi. On commande, en dilettantes, quelques côtes, on ourle quelques dossiers, mais sans but particulier. Le soir, en partant, je ne conserve pas mes documents pour la prochaine visite et les remets en archivage. Le lendemain, j'ai des remords, insiste auprès du personnel pour pouvoir consulter, malgré tout, ces documents. Je fais jouer la carte sensible, je suis breton, je viens de loin, j'insiste poliment. Ma courtoisie me sert. J'ouvre une pile de lettres, de brouillons, mélangés pêle-mêle, mais où se dégagent quelques lignes signées par Barrère de Vieuzac, par Robespierre, des lettres au nom du Salut public, adressées

à la Convention. J'appelle Stéphane Courtois, lui fais part de ma trouvaille, qui me rappelle que mon livre sur le mémoricide paraît le 6 octobre, dans trois mois. Je lui affirme avoir le pressentiment d'avoir trouvé quelque chose d'important. J'ai mis un mois et demi à comprendre : j'étais devant le plan original de l'extermination de la Vendée.

Pouvez-vous nous retracer les grandes lignes de ce processus d'extermination ? Le soulèvement commence en mars. Le 1er août 1793 est votée une première loi d'extermination, de déportation et d'anéantissement. On séparait en deux la population. On déportait la moitié et exterminait l'autre partie. La Convention vote cela et, le 1er octobre, l'extermination de tous les habitants et la nomination de Turreau fin novembre 1793. Il se rendra en Vendée courant janvier 1794 jusqu'en mai 1794, avant la chute de Robespierre. Je m'apercois que c'est le Comité de Salut public, le 27 juillet 1793, qui l'impose à la Convention. Le 1er août, le plan d'extermination de la Vendée militaire est parfaitement défini. Il est très simple. On décide de mettre un mur de soldats pour noyer les Vendéens dans la Loire et dans l'océan. Le hic, c'est que les officiers, tous d'Ancien Régime, refusent cette extermination. Épuration de l'armée qui dure jusqu'en septembre, d'où la loi d'octobre, mais qui est votée au moment où les Vendéens traversent la Loire après Cholet et, qui plus est, font grâce aux prisonniers républicains sur la demande de Bonchamp. On demande aux soldats républicains de se taire sur ce geste, d'affirmer au contraire qu'ils ont été maltraités. Vous allez réparer la faute d'avoir été graciés comme des esclaves par les Vendéens en exterminant toutes les familles. Cela donne l'énorme charnier de Babilais, à côté du lieu où ils ont été graciés. On se méfie des militaires. On leur adjoint des conventionnels ou ce sont les conventionnels eux-mêmes qui prennent les choses en main, comme Carrier à Nantes ou Françastel. À partir du 27 juillet 1793, il n'y a pas de guerre civile, il n'y a qu'un génocide. On occupe les Vendéens le temps de réunir une armée de masse. Les Vendéens s'épuisent le long d'un mur à l'Est qui va de la Normandie à la Loire. On se réunit le 11 novembre 1793 au Pavillon de Flore.

J'ai découvert les originaux du Comité de Salut public qui décident de l'extermination programmée des Vendéens. On va leur tomber dessus. Pour le moment, laissez-les agir dans des combats sans portée, et Turreau va à Paris chercher les ordres fin novembre. La fameuse lettre de Turreau du 24 novembre 1793 ne demande pas l'autorisation d'exterminer, mais l'ordre de changer de plan. Passer du plan masse aux colonnes mobiles. D'où la réponse du Comité du Salut public qui lui laisse carte blanche, du moment qu'il extermine. Turreau prend ses responsabilités, mais ce sont les députés qui sont sur le terrain. Carrier n'est pas fou. Il est député. Il agit au nom des députés, il a les ordres. Il va être amnistié. Il est lavé. On a tous les textes. Il faut juste la volonté de les voir, de les étudier, de les comprendre. Ils sont photographiés dans le livre. Mais, on fond on oublie les souffrances des victimes. Que deviennent les souffrances ? C'est aussi le sujet de mon livre.

Au temps du Bicentenaire, on se demandait s'il fallait tout prendre de la Révolution française, un bloc pour Clemenceau et un verre de sang pour Edgar Quinet, en référence au verre de sang bu par Madame de Sombreuil lors des massacres de septembre pour sauver son père. Buvez-vous ce verre de sang ? Mais je suis le verre de sang. En moi résonne la mémoire des victimes.

Propos recueillis par Marc Savina - AF 2825